

11.01.2007 - 11:00 Uhr

Votation fédérale du 11 mars - Caisse unique: le conseil des sociétaires de la CSS est contre la médecine d'Etat et de nouvelles augmentations des coûts

Lucerne (ots) -

Résolution du conseil des sociétaires concernant l'initiative "Pour une caisse-maladie unique et sociale"

Réuni en assemblée de fin d'année, le conseil des sociétaires de la CSS, composé de 40 délégués venant de tous les cantons suisses et représentant plus d'un million d'assurés affiliés à la CSS, a voté à l'unanimité son opposition à l'initiative "Pour une caisse-maladie unique et sociale" qui sera soumise au verdict populaire le 11 mars 2007.

Le conseil des sociétaires est convaincu que l'introduction d'une caisse unique entraînerait une détérioration massive de l'organisation du système de santé suisse.

L'initiative conduirait à une étatisation du domaine de la santé. Les expériences faites à l'étranger révèlent pourtant clairement ce que signifie une médecine étatisée pour les citoyennes et les citoyens: diminution de la qualité des soins médicaux, temps d'attente interminable pour certaines opérations, restrictions des prestations pour les patientes et les patients âgés, rationnement ou endettement sur le dos des générations futures.

Ne pas hypothéquer l'avenir des générations futures

Contrairement à d'autres assurances sociales telle que l'assurance-invalidité, le système de santé actuel est solide et financièrement sûr. Ainsi, dans le domaine de la santé au moins, les générations futures n'hériteront pas d'une montagne de dettes.

L'initiative "Pour une caisse-maladie unique et sociale" vise à supprimer les primes actuelles, les participations aux coûts et les réductions de primes. En contrepartie, les primes seront prélevées de manière analogue à un nouvel "impôt de santé" sur le revenu et la fortune. De cette manière, on ne s'attaquera pas à la racine du problème, à savoir l'augmentation des coûts de la santé. Ce ne sont pas les caisses-maladie qui sont responsables de l'accroissement des coûts mais les conditions-cadres actuelles dépourvues d'incitations à adopter un comportement individuel conscient des coûts.

Une acceptation de l'initiative aurait des conséquences graves:

- Les assurés ne pourraient plus exercer leur responsabilité individuelle. Les incitations encore existantes pour adopter un comportement conscient des coûts seraient abandonnées. Cela entraînerait inévitablement une nouvelle augmentation des primes.
- Le titre de l'initiative promet certes une "caisse unique et sociale". Mais, avec des primes prélevées à la façon d'un nouvel impôt, c'est exactement le contraire qui serait atteint: les bas revenus seront plus fortement taxés qu'avec les primes actuelles, qui bénéficient de réductions de la Confédération et des cantons. Quand à la classe moyenne, elle serait à nouveau fortement pénalisée.

Faisant écho au Conseil fédéral et au Parlement, le conseil des sociétaires de la CSS recommande le rejet de l'initiative.

Contact:

Pierre Boillat
Président du conseil d'administration
Tel.: +41/32/422'32'22

E-Mail: pierre.boillat@css.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003522/100522697> abgerufen werden.